

Le partage des savoir-faire et des expériences est essentiel

Le barreau de Paris est partenaire de la conférence internationale de l'ABLFA sur la « *Sécurité judiciaire des investissements en Afrique* ». Il accueillera les échanges de la première journée à la Maison du barreau.

Rencontre avec Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier du barreau de Paris.

1 - Pourquoi le barreau de Paris a souhaité soutenir cet événement ?

Marie-Aimée Peyron : L'association des Cabinets d'Avocats d'Affaires Africains a choisi d'organiser son événement annuel à Paris : il nous a donc paru tout naturel de nous associer à cette initiative de qualité qui a déjà rencontré un grand succès à Londres et Washington. La place de droit de Paris est l'une des plus internationalisées au monde et notre barreau défend une tradition d'échanges et d'ouverture. Pour rappel, le barreau de Paris comprend 1700 avocats d'autres nationalités et plus de 65 structures étrangères, sans compter les cabinets internationaux ou actifs à l'international !

Dans l'Europe de l'après-Brexit, le barreau de Paris entend contribuer à développer encore davantage l'attractivité de la capitale : c'est pourquoi j'ai tenu à ce que nous rédigeons avec la ministre de la Justice les protocoles pour organiser le fonctionnement des toutes nouvelles chambres commerciales internationales instituées auprès du Tribunal de commerce et de la Cour d'appel de Paris. Tous les ingrédients du succès sont désormais réunis : un système de droit solide, des praticiens d'excellence, un des premiers centres d'arbitrage au monde et désormais des juridictions en mesure de prendre en charge des contentieux dans toutes les langues et dans tous les droits. Contribuer à l'organisation de conférences comme celles de l'ABLFA est l'occasion de rassembler cabinets africains, français, internationaux pour construire de nouveaux flux d'affaires dans ce nouveau climat propice.

2 - Le barreau de Paris est résolument tourné vers l'Afrique (Commissions, Campus, ...). Quelques mots sur ce fort intérêt et soutien du barreau vers l'Afrique ?

Marie-Aimée Peyron : Je suis moi-même née à Alger, sur le continent africain, ce que j'ai eu l'occasion de rappeler à mes confrères sur place très récemment. Nous avons la chance de compter au sein du barreau plusieurs associations et commissions ouvertes tournées vers l'Afrique. Depuis longtemps, le barreau de Paris mène des actions de coopération approfondies avec de nombreux pays africains et ce y compris en matière de droit économique. Nous avons donc un lien très fort, sinon sentimental, avec l'ensemble du continent avec lequel nous entretenons d'étroites relations. Nous voulons, avec nos confrères sur place, approfondir toujours plus ces liens qui lient Paris aux grands barreaux du continent. La conférence annuelle de l'ABLFA s'inscrit pleinement dans cette orientation commune que nous voulons faire connaître au plus grand nombre possible de confrères et permet un enrichissement mutuel de nos barreaux.

3 - Des perspectives de jumelage de barreaux sont-elles en projet ?

Marie-Aimée Peyron : Nous sommes actuellement, avec les membres de la commission internationale de l'Ordre des avocats de Paris, dont sa secrétaire, Madame Laurence Kiffer, en train de reprendre l'ensemble des conventions conclues par le passé, ceci afin de leur donner toute leur portée. Nous

avons à cet égard entamé des discussions avec nos homologues en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Nous avons à cœur de signer de nouveaux partenariats et jumelages. Nous fêterons d'ailleurs cette année les quinze ans de notre convention de coopération avec le barreau d'Alger. Enfin, nous organisons au mois de septembre un grand Campus international à Abidjan en coopération avec le barreau de Côte-d'Ivoire qui permettra aux avocats ivoiriens et français d'échanger et de porter des regards croisés en matière d'arbitrage et de droit OHADA. Cet événement, que j'appelle de mes vœux, devrait déclencher une dynamique réciproquement favorable pour les deux grandes places de droit et d'arbitrage que sont Abidjan et Paris. Il s'inscrira dans la suite de ce que nous avons pu organiser au Mali en 2014 et au Gabon en 2016. Le monde est en plein bouleversement et il est impératif que les avocats du monde entier, à commencer par ceux qui partagent une langue et une tradition juridique en commun, s'unissent pour faire face aux nouveaux défis que doit affronter notre profession dans le monde.

4 - Quels partenariats et actions ont déjà été entrepris entre le barreau de Paris et des barreaux africains ?

Marie-Aimée Peyron : Nous avons un grand nombre de partenariats bilatéraux et d'actions communes. Le barreau de Paris a pu soutenir financièrement des initiatives locales, comme la construction de maisons de l'avocat, fournir des experts en matière de formation ou encore s'investir dans la défense de confrères



en danger. Tout cela en coordination avec les différents barreaux concernés.

Aujourd'hui, nous comptons approfondir encore notre dialogue institutionnel avec les barreaux africains afin d'envisager comment rendre nos échanges toujours plus fructueux. Nous menons et continuerons à mener un certain nombre d'actions en propre mais nous nous sommes également rapprochés des opérateurs étatiques et européens afin de renforcer notre présence dans les programmes de coopération et de développement dans le domaine juridique et judiciaire. Les initiatives associatives comme celles de l'ABLFA sont aussi dynamiques que précieuses car elles émanent des praticiens eux-mêmes. De plus, l'ABLFA rassemble

Marie-Aimée Peyron,
Bâtonnier du barreau de Paris

des avocats d'affaires. Or, les affaires bien menées sont je crois l'un des plus importants vecteurs du développement. Et pour mener de bonnes affaires, il faut un environnement juridique adapté : les avocats y contribuent au premier chef.

5 - Quelles sont les principales raisons qui amènent certains praticiens français à faire appel à leurs confrères locaux ?

Marie-Aimée Peyron : Au-delà du seul contentieux, les cabinets parisiens ont

vraiment besoin des cabinets locaux pour mener à bien les affaires confiées par leurs clients investis économiquement en Afrique. Leur expertise juridique et leur connaissance de l'environnement de leur lieu d'établissement est primordiale sinon indispensable. À cet égard, nos barreaux respectifs doivent créer des opportunités pour faciliter le rapprochement entre confrères parisiens et africains. Ce rapprochement ne peut qu'entraîner une augmentation du volume des affaires qui sera profitable à tous, dans le respect des prérogatives de chacun.

6 - Le thème choisi pour cette conférence « Sécurité juridique des investissements en Afrique » est particulièrement intéressant pour les avocats des deux continents : quel est, selon vous, le rôle majeur des avocats conseillant les investisseurs ?

Marie-Aimée Peyron : Le partage des savoir-faire et des expériences est essentiel et constitue un enrichissement indispensable. Cette conférence constitue une occasion unique pour les cabinets d'affaires de tous pays de se rencontrer et de renforcer leur réseau. Le rôle des avocats conseillant les investisseurs est tellement vaste et important qu'il est difficile de hiérarchiser les priorités. Néanmoins, en l'espèce, il me semble qu'il s'agit avant tout de leur permettre d'investir sereinement dans des zones porteuses d'avenir que sont les différentes économies africaines. La baisse depuis cinq ans du volume d'investissements directs étrangers doit nous interpellier : avocats de tous pays, unissons-nous pour renverser cette tendance ! Nous aurons, j'en suis sûre, l'occasion d'en discuter lors de la conférence organisée les 3 & 4 mai par l'ABLFA à laquelle je me réjouis par avance de participer en ma qualité d'associée d'un grand cabinet international et de Bâtonnier de Paris.